

les nouvelles du

PELLERIN

Votre **lien** avec l'**info municipale**

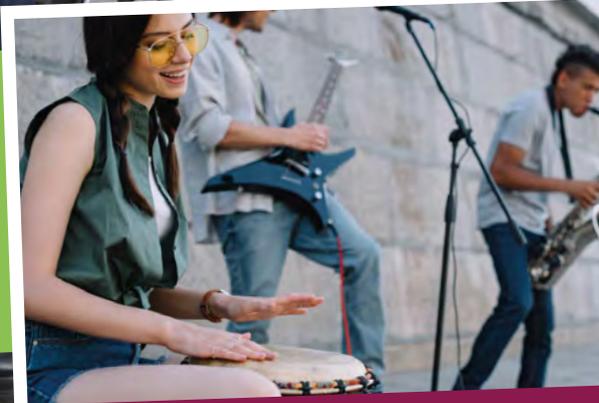


AU QUOTIDIEN



LE PELLERIN SOLIDAIRE

DOSSIER
**TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE**



BOUGER

SOMMAIRE



RETOUR EN IMAGES

4/5

LIBRE EXPRESSION

6

TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE
L'affaire de tous !

7/13

LE PELLERIN SOLIDAIRE

14/15

PARTICIPER

16/ 18

GRANDIR...

19

AU QUOTIDIEN...

20/23

CONSOMMER LOCAL...

24

BOUGER...

24/25

IL ETAIT UNE FOIS... AU PELLERIN

26/27

AGENDA

27



les nouvelles du
PELLERIN

Directeur de la publication : François de Laujardière, Maire.

Rédacteur en chef : Paul Brounais, adjoint au Maire.

Conception, réalisation, photos : Stéphanie Bodinier.

Rédaction : Stéphanie Bodinier, François de Laujardière.

Crédits photos : Archives municipales, Adobestock, Fotolia, Pixabay, Autrefois Le Pellerin, Nantes métropole, Nantes Saint-Nazaire Port - Franck Badaire, Cécile Dugué.

Impression : Offset 5, Rezé. Ce magazine est imprimé sur du papier 100% recyclé et en encres végétales.

Diffusion : Herbauges distribution.

Bimestriel. Tirage : 2800 exemplaires.

Dépôt légal : À parution.





NANTES MÉTROPOLÉ

Quid de l'entretien de la voirie au Canal de la Martinière ?

La voirie située sur la rive nord du canal de la Martinière, entre la Percée de Buzay et l'écluse des Champs Neufs, présente à ce jour de nombreuses dégradations. En responsabilité, afin de veiller à son entretien, la Commune a sollicité les services de Nantes métropole...

Mais le canal de la Martinière révèle bien des surprises quant à la domanialité de sa voirie.

En effet, si suite à un important travail mené avec l'Union des Marais, la voirie, nord et sud, située entre l'écluse de la Martinière et la Percée de Buzay apparaît clairement appartenir au domaine métropolitain, avec une petite partie communale, **la domanialité de la voirie, nord et sud, allant jusqu'à l'écluse des Champs Neufs reste encore à déterminer.**

Pourtant, connaître les propriétaires des voies est essentiel puisque cela conditionne leur entretien. Pour ceux qui empruntent ces routes, et notamment celle des Masses, cette question n'est pas accessoire, surtout lorsque la voie devient accidentogène. Rappelons également que la route est empruntée chaque année par des milliers de cyclistes et de familles dans le cadre de La Loire à Vélo.

La Commune a donc entamé un travail avec les services de Nantes Métropole afin de trouver une solution pour pérenniser l'entretien de ces voies ; l'une des solutions possibles serait de les faire entrer dans le domaine métropolitain.

Mesdames, Messieurs
Chers concitoyens

Les 20 et 27 juin prochains, nous serons appelés aux urnes pour élire nos conseillers départementaux et régionaux.

Ces élections, dont les enjeux sont parfois méconnus, peinent souvent à mobiliser alors qu'en tant qu'institutions décisionnelles majeures, le Département et la Région ont des rôles essentiels à la qualité de vie dans notre territoire.

Le Conseil départemental de Loire-Atlantique gère notamment de nombreux services d'aide sociale et sanitaire (services de protection maternelle et infantile, aide aux personnes handicapées, allocations : RSA, APA, etc.), la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, soutient les actions éducatives, etc. C'est aussi le Département qui gère la construction et l'entretien des routes départementales, des aires de co-voiturage, des pistes cyclables, etc. Il assure par ailleurs notre sécurité en finançant le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Enfin, le Département est également très important en termes de culture et de patrimoine en assurant la gestion des archives et de la bibliothèque départementale, des musées, etc.

Celui-ci compte 62 conseillers départementaux, binômes hommes/femmes, élus pour un mandat de 6 ans.

Le Conseil régional assure, pour sa part, la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées d'enseignement général et agricoles, les transports scolaires et gère la formation des jeunes : insertion, formation des demandeurs d'emploi, apprentissage et formation en alternance.

En charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'animation des pôles de compétitivités économiques, la Région est également un acteur incontournable du transport, en coordonnant les ports et aéroports, les trains express régionaux (TER), les gares publiques routières, etc

Il compte 93 conseillers régionaux, dont 35 pour la Loire-Atlantique, élus pour un mandat de 6 ans.

Pour toutes ces raisons, votre participation aux élections du 20 et 27 juin est importante !

Francis de launferdière

POUR INFO...

Les cantons de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Saint-Brévin-les-Pins n'ayant que 2 listes, un seul scrutin se tiendra au Pellerin, le dimanche 20 juin, pour les élections départementales

RETOUR EN IMAGES ...



1 - Du 11 mars au 20 avril, la médiathèque George-Sand a invité les Pellerinçais à comprendre les codes de la BD à travers l'exposition ludique et interactive « Le Laboratoire de la Bande-Dessinée », prêtée par la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique.

2 - Les jeudis 25 mars et 1er avril, dans le cadre des actions culturelles menées par la médiathèque George-Sand (voir page 23), les élèves de CM1 des écoles du Pellerin ont rencontré l'auteur de

bandes-dessinées, Jonathan Garnier.

3 - Du 22 mars au 23 avril, les Pellerinçais ont pu contribuer au fleurissement et à l'embellissement de la ville en semant des graines près de chez eux, dans le cadre de l'opération «Ma rue en fleurs», organisée par Nantes métropole.

4 - Du 6 au 15 avril 2021, près de 900 m² de filets anti-pigeons ont été installés sous les halles de la rue Sourdille afin d'empêcher les volatiles de se poser et de faire leurs nids sur la charpente.

Grâce à ce dispositif, les halles et leurs usagers devraient dorénavant être protégés des désagréments et salissures causés depuis bien longtemps par les pigeons.

5 - Mi-avril, l'ensemble des jardinières de la rue Sourdille et d'une partie de la rue du Clos Grillé ont été équipées de systèmes «d'éco bacs» permettant d'économiser l'eau et de réduire les arrosages. Dès le mois de mai, période de plantation, les bacs seront fleuris !

ETAT CIVIL

Naissances

Aziliz LYPHOUT (27/02), Guiliana GUÉRY BEZAULT (27/02), Clément LOQUET MOREAU (16/03), Ivy COLLET (16/03), Louna COURANT (17/03), Lila PROU THIBAudeau (26/03), Armel GALI (30/03), Ayden BEN HMIDA (17/04).

Mariages

Mégane DREUX et Charles LAHAYE (07/05), Marine BREPSON et Briec VERSTRAETE (15/05).

Décès

Hubert MORISSEAU (21/02), Guy BASTARD (23/02), Olive BOURY, veuve RECULEAU (25/02), Colette LUMIÈRE, veuve ARDOIS (05/03), Léa HÉRY, veuve GUILBAUDEAU (05/03), Eliane ANGERI, veuve COTTINEAU (19/03), Yvonne PONTOIZEAU, veuve COLIN (08/04), Catherine RIGUIDEL (08/04), Jean-Christophe THOMAS (22/04), Loïc DABIN (29/04), Gysèle LECLESVE, veuve LABBÉ (02/05).



6 - Jeudi 22 avril, la bascule de la place du champ de Foire, implantée en 1966, a été retirée de son emplacement afin d'être restaurée par les membres de l'association Autrefois le Pellerin. À l'issue de cette «mise en beauté», celle-ci sera symboliquement repositionnée place du Cdt l'Herminier, anciennement «place de la bascule».

7/8 - Mercredi 28 avril, un centre de dépistage de l'Agence régionale de la Santé (ARS) a été installé pour la journée à l'espace René-Cassin. Le maire de la ville, François de Laujardière, s'est prêté à l'exercice du test antigénique.

9/10 - Samedi 8 mai, la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 s'est tenue en comité restreint.



Vous souhaitez publier dans le magazine municipal ?

Pour une publication dans le prochain magazine municipal «Les Nouvelles du Pellerin», merci d'en faire la demande auprès du service communication de la ville à l'adresse info@ville-lepellerin.fr ou au **02 40 97 58 93**.



- ▶ **Médecins et ambulances : 15**
- ▶ **Cabinets infirmiers :**
- > **Briche, Guillou et Le Bideau**
8, rue de l'Enclos - **02 28 01 08 58**
- > **Coden et Désert**
13, rue du Prieuré - **02 40 04 56 10**
- ▶ **Pharmacies de garde : 32 37**
- ▶ **Vétérinaire : 02 40 04 64 23 (Dr. Lisner)**
- ▶ **Dentistes de garde : www.cdcd44.fr**

Alternative Ecocitoyenne Pellerinaise

Élus minoritaires, notre ADN : faire des propositions dans l'intérêt des habitants. Mais la politique traditionnelle perdure. La majorité dirige, les minorités subissent. **1 an de mandat : quel bilan suite à NOS PROPOSITIONS MAJEURES ?**

Une a été retenue : revoir les critères de subventions aux associations et co-piloter le groupe de travail : une réelle concertation à ce jour

Les suivantes ne sont PAS RETENUES À CE JOUR :

► Faire un diagnostic des besoins des parents/Jeunes pellerinais

AVANT de définir le projet Enfance-Jeunesse (ex :

besoins en horaires périscolaires, attentes des Jeunes)

► **Inclure plus de citoyens que d'élus dans les groupes de travail** (ex : groupe Square Chanson : 3 citoyens / 10 élus)

► **Respecter les avis émis en commissions** (ex : demande de report du vote au motif d'informations insuffisantes des coûts indirects de la piscine)

► **Être associés aux projets structurants DÈS LE DEBUT** (ex : pôle sportif, restauration scolaire. Toujours pas de sollicitation pour CO-réfléchir)

Étonnante façon de respecter la promesse de CO-construction. Priorité aux projets voyants (piscine) et seulement 1 commission sur l'économie, 1 sur l'écologie et 1 sur les affaires sociales : pas de difficultés en cette période de pandémie ? Forts de nos 42% de voix, nous continuerons néanmoins de proposer pour faire avancer le débat

Sandrine Falot, Emmanuel Labarre,
Mélodie Fournier, Jean-Michel Moussu,
Christelle Delerue et Christian Dréan.

Un Nouvel Élan pour le Pellerin

24 communes, 650 000 habitants, 1.3 milliard de budget. Ces chiffres expliquent pourquoi Nantes Métropole apparaît comme une énorme machine. Pourtant les compétences qu'elle gère sont indispensables à notre quotidien : réseau de transports, **gestion des déchets, de l'eau, de l'éclairage, aménagement urbain au travers du PLUM, entretien de l'espace public, développement économique...** C'est la Métropole qui a la responsabilité de l'aménagement de La Bréhanerie. C'est aussi Nantes Métropole qui a permis la réhabilitation de la rue de La Jaunaie que la commune n'aurait pu financer seule.

Une nouvelle gouvernance métropolitaine a été actée et précise le fonctionnement de cette structure. Monsieur le Maire a voté contre, suivant la position de la majorité municipale. Il découvre la difficulté de s'exprimer quand on se trouve dans la minorité ! En tiendra-t-il compte pour la gouvernance du Pellerin ? Ne nous trompons pas, sous des apparences de concertation, nous sommes très peu associés aux projets municipaux que nous découvrons souvent en commissions. Nous continuerons à défendre nos positions et nos valeurs, persuadés que la vision globale d'aménagement du territoire passe par une prise en compte des différents partenariats, dont celui de Nantes Métropole. Même si Le Pellerin n'est qu'une petite voix, elle doit compter.

Françoise Paquet
et Jean-Luc Michenot.

Le Pellerin, notre lien

Défendre nos services publics de proximité !

Le 22 mars dernier, a été adopté notre vœu relatif à **la défense des services publics sur le territoire de la commune.**

Notre position fait suite à une décision unilatérale de La Poste de diminuer encore de 20 % les horaires d'ouverture du bureau du Pellerin, en fermant deux après-midis supplémentaires par semaine, le mercredi et le vendredi.

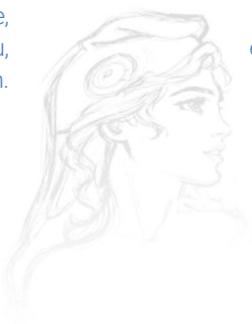
Alors que notre population ne fait que d'augmenter, nous ne pouvons accepter cette 3ème diminution de créneau depuis 2017.

Lors des élections municipales, nous étions les seuls à défendre l'installation d'une Maison France Services au Pellerin, afin de permettre aux pellerinaises et pellerinais d'accéder aux services publics en un lieu unique pour effectuer des démarches du quotidien (CAF, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Finances Publiques, CNAM, MSA, Pôle Emploi, La Poste).

Notre projet de création de cette maison des services publics sera présenté d'ici fin juillet au sous-préfet d'Ancenis qui nous a reçus pour présenter la candidature de notre commune.

Nous sommes optimistes quant à sa réalisation prochaine !

Cécile Mériadec, Paul Brounais, Marie-Christine Curaudeau, Pascal Monnié, Brigitte Dousset, Jean-Luc Bihan, Valérie Lallemand, Philippe Berthou, Thibault Goupil, Adélaïde Fourage, Alain Le Coz, Jacky Plaineau, Jean-Luc Lécuyer, Monique Serot, Virginie Merlet, Sylvia Brizard, Patricia Teillet, Thomas Le Cam, Mathilde Kerfourn et Patrick Gavouyère.





Numéros utiles

- ▶ Police municipale : 06 65 17 75 45
- ▶ Gendarmerie : 02 40 04 66 17
- ▶ **Urgences/situations suspectes : 17**

La tranquillité publique, l'affaire de tous !

Alors que la Ville bénéficie sur son territoire d'acteurs de la sécurité et de la paix publiques, mais aussi de divers dispositifs de préventions et d'action sur lesquels s'appuyer, les actes de délinquance ne cessent d'augmenter depuis 2016 et présentent une hausse de 13% en 2020.

Désœuvrement, vandalisme gratuit, effet du confinement ou du couvre-feu ? L'histoire ne dit pas vraiment pourquoi la ville et ses habitants font particulièrement les frais depuis quelques mois d'infractions et de délits récurrents, pourtant les faits sont là, tout comme les conséquences néfastes sur la qualité de vie des Pellerinçais et le bon fonctionnement des services communaux...

La délinquance : un fléau d'actualité pour nos équipements communaux et dans l'espace public



Le terrain de foot 5x5 régulièrement détérioré

Négligé et malmené par trop d'incivilités, le terrain de foot 5x5 a, depuis sa mise en place en 2018, du faire l'objet de nombreux investissements pour réparer les multiples dégradations volontaires subies par cet équipement sportif, pourtant très apprécié.

Filets pare-balls entourant le terrain et les cages sectionnés, pelouse synthétique, brûlée, arrachée.., la commune a d'ores et déjà dépensé plus de 17 500 € pour réparer les dégradations du terrain de foot 5x5, installer un coffret électrique anti-effraction et un nouveau sas d'entrée empêchant l'accès des 2 roues motorisés.

En 2021, plus de 30 000 € sont également inscrits au budget.



L'Espace jeunes détérioré...

Volets cassés, vitres brisées, matériel volé, mobilier abimé..., l'espace jeunes souffre depuis le début de l'année de nombreux actes de délinquance, privant aujourd'hui les 14/17 ans de leur structure de loisirs.

Tout a commencé en janvier où l'espace jeunes s'est fait cambrioler. Bilan : une fenêtre et un radiateur cassés et une télé, une PS4, des jeux volés. Depuis, le local a encore été vandalisé à 3 reprises, notamment pendant le dernier confinement.

«Toutes les vitres ont été brisées les unes après les autres et les volets cassés ou arrachés. Même l'un des canapés a été cassé...» indique, dépité, le responsable des services extra-scolaires de la ville.

Sous le coup d'une enquête de Gendarmerie, le local jeunes, qui devait à l'origine rouvrir ses portes le 5 mai, ne rouvrira donc probablement pas avant l'été, temps nécessaire à l'indemnisation des frais de réparation par les assurances et à la réalisation des travaux.

«C'est désespérant de retrouver notre local régulièrement saccagé. Déjà que les mesures sanitaires contraignent régulièrement le fonctionnement et la dynamique du service, ces dégradations sont pour nous de vrais coups de massue...»



Non!

INTERPELLATION

- Depuis septembre 2020, une quarantaine de vols, avec dégradations, ont été signalés dans des véhicules au Pellerin et à Saint-Jean-de-Boiseau.
- Mi-mars, les investigations des gendarmes ont permis d'interpeller un groupe d'individus, âgés de 14 à 18 ans, qui agissait la nuit, laissant au matin un arrière goût très amer aux propriétaires des voitures...
- Les perquisitions réalisées aux domiciles des suspects ont permis de retrouver certains objets dérobés, qui ont pu être restitués aux victimes.

PAR PRÉVENTION

- Ne laissez jamais d'effets personnels en évidence dans un véhicule stationné.



- « Si certains ont envie de venir utiliser l'espace jeunes, qu'ils viennent nous parler plutôt que de dégrader ou de squatter les lieux illégalement !
- Ces actes irresponsables privent nos jeunes de leur local et des activités qui y sont organisées »
- Eymeric Gaxieu, responsable des services extra-scolaires au Pellerin.



Des services de proximité complémentaires

La Police municipale

Un service de veille, de prévention et de médiation avant tout

Créé en 2014, afin d'optimiser la tranquillité publique au Pellerin, le service de Police municipale poursuit essentiellement des missions de prévention, nécessaires au maintien de la paix, de la sécurité et de la salubrité publiques, en assurant quotidiennement une veille civique et civile dans les rues du bourg et des villages. Par ce biais, la policière municipale peut, bien souvent, apaiser ou neutraliser immédiatement des situations pouvant troubler l'ordre public, évitant ainsi l'intervention de la Gendarmerie.

Service de proximité, la police municipale est également à la disposition des habitants pour toute information et consacre une part importante de son travail à la médiation, notamment entre voisins.

«Le dialogue est souvent le premier facteur de solution. Il permet de désamorcer des conflits, d'expliquer combien le respect des règles et de la bienséance sont importants pour maintenir le bien-vivre ensemble et la sécurité de tous» souligne la policière municipale.

Mais attention, au-delà des mots, la police municipale est aussi habilitée à sanctionner !

La Gendarmerie

La police judiciaire au coeur de ses missions

Institution référente en termes de police judiciaire, la Communauté de brigades Le Pellerin/Bouaye veille avant tout à l'exécution de la loi pénale.

Couvrant à elle seule 9 communes (Le Pellerin, Bouaye, St-Jean-de-Boiseau, La Montagne, Cheix-en-Retz, Pont-Saint-Martin, St-Aignan-de-Grandlieu, Brains et St-Leger-les-Vignes), les 29 gendarmes composant ses effectifs veillent à la sécurité des 40 000 habitants que compte le territoire.

«Tous les jours, 6 personnels d'intervention alternent pour assurer des astreintes de 24h, pendant que d'autres sont en enquête judiciaire, en traitement de dossier, en audition, en rédaction de procédure, en police de la route, etc.» explique le lieutenant Morvan.

Si l'évolution de la délinquance reste croissante au Pellerin, les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 ont cependant modifié la nature des principaux délits traités par la Gendarmerie.

«Bien sûr, il y a moins de cambriolages et d'infractions la nuit ou même d'accidents du fait probablement des mesures de confinement et de couvre-feu. Nous constatons cependant aujourd'hui beaucoup plus de délits de jeunes mineurs, de fraudes sur internet et surtout de faits de violences intra-familiales malheureusement... (voir page 14)».



« La tranquillité publique, c'est

avant tout le respect de ses concitoyens.

En faisant preuve de civisme et de bienveillance beaucoup d'incivilités pourraient être facilement évitées ! »

Céline Rivière,
Policière municipale au Pellerin.



«Violences, tapages,

accidents, atteintes aux biens, escroqueries, fugues, alcool, stupéfiants, etc.

Avec 7 interventions par jour enregistrées en moyenne sur les 9 communes que couvre la Communauté de brigades, au moins une concerne Le Pellerin, qui représente, au global, 15% de nos interventions »

Lieutenant Renaud Morvan,
responsable de la Communauté de brigades Le Pellerin/Bouaye.



Des dispositifs de prévention pour lutter contre la délinquance

Une cellule de veille

Un outil stratégique intercommunal de prévention de la délinquance

Rassemblant les acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique des communes voisines du Pellerin, de Saint-Jean-de-Boiseau et de la Montagne, la cellule de veille (seule survivante du département !) vise, tout en maintenant un lien solide entre les trois villes, à dresser une photographie des crimes, délits et incivilités relevés sur le territoire et à réfléchir à des moyens cohérents et constructifs à mettre en oeuvre pour prévenir et lutter contre ces derniers

Pour cela, tous les deux mois, des représentants de la Gendarmerie, de la Police municipale, des Centres de secours, des établissements scolaires, des associations éducatives, mais aussi des élus des trois villes se réunissent pour discuter de la délinquance rencontrée sur leur commune, échanger sur leurs pratiques, dresser des bilans, évaluer des situations, prévoir des opérations ponctuelles de prévention, des actions dissuasives, etc.

« Au Pellerin, comme partout ailleurs, nous constatons une forte progression de la délinquance chez les mineurs, parfois très jeunes ! Vols, violences scolaires ou en ville, rackets, outrages..., la liste est longue pour des délits graves, mais pour lesquels le droit français donne peu de réponse pénale » explique Philippe Berthou.

« Il nous incombe donc de trouver des solutions pour tenter d'éviter les récidives et suivre ces jeunes souvent désœuvrés et avec lesquels les familles ne savent plus comment agir et communiquer... ».



«Précieux outil d'informations

et d'échanges entre acteurs de la sécurité, **la cellule de veille nous permet d'identifier les problématiques relevées dans nos communes et de trouver des moyens d'action et de prévention»**

Philippe Berthou, Adjoint au Maire, délégué à la prévention et à la tranquillité publique

L'opération

«Tranquillité vacances»

pour partir en congés sereinement

Proposée toute l'année par la Police municipale et la Gendarmerie du Pellerin, l'Opération tranquillité vacances vous permet, sur simple demande, de bénéficier d'une veille régulière de votre domicile pendant votre absence et ainsi de profiter plus sereinement de vos congés.

Avant que vous ne partiez en vacances, la Police municipale et/ou la Gendarmerie vous invitent à leur communiquer vos dates d'absence afin que pendant cette période ces derniers puissent veiller sur votre logement.



Des patrouilles de surveillance seront alors effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, pour veiller sur votre domicile et vous alerter le cas échéant.

Lors de votre demande, afin d'éviter tout impair, vous devrez préciser si vous disposez d'une alarme, d'animaux ou si des personnes (famille, voisins, etc.) sont amenées à venir à votre domicile.

- ▶ **Police municipale** : 06 65 17 75 45
- ▶ **Gendarmerie** : 02 40 04 66 17
- ▶ **servicepublic.fr**

La vidéoprotection pour lutter contre les dégradations et les atteintes aux biens

Courant 2016, suite à de nombreuses dégradations sur des biens et bâtiments municipaux, la Ville a fait le choix de la vidéoprotection.

À ce titre, et dans une démarche de protection des biens publics, mais aussi privés, des caméras de vidéo-protection ont été installées à proximité d'équipements communaux et à la ZAC de la Bréhannerie pour dissuader les dégradations volontaires et, le cas échéant, aider les forces de l'ordre dans leurs investigations.

«Ce dispositif de vidéoprotection municipal reste très utile et complémentaire à nos actions et nous a déjà permis de résoudre diverses affaires et d'identifier des auteurs de vols ou de dégradations. Je me souviens d'ailleurs d'une époque où nous intervenions presque toutes les semaines à Cassin ou à la médiathèque, qui étaient régulièrement vandalisés ou squattés. Depuis l'installation des caméras, il n'y a pratiquement plus jamais de problème» indique le Major Taton.

«Dans l'ensemble, ça reste aussi un dispositif qui rassure les habitants, même si nous sommes conscients que cela déplace plus la délinquance que cela ne l'élimine. C'est quelque chose qui nous a clairement été demandé par beaucoup d'habitants et la politique de la ville est bien-sûr d'agir en développant ce service plutôt que de se résigner à payer les réparations de ces dégradations» complète l'adjoint au Maire, Philippe Berthou.

Matériel vieillissant, le dispositif est en cours de remplacement et sera étendu à de nouveaux lieux d'implantation qui restent encore à déterminer.

La participation citoyenne Un procédé qui associe les habitants à leur propre sécurité

Autre levier de lutte contre la délinquance, mis en place en 2019 au Pellerin, la Participation citoyenne invite les habitants d'un secteur à être attentifs aux situations anormales dans leur quartier afin de prévenir les vols, de lutter contre le vandalisme, d'éviter à une personne âgée de se faire «avoir» par un faux démarcheur, mais aussi pour aider les forces de l'ordre dans leurs investigations.

«La Participation citoyenne est un dispositif d'observation et d'alerte gratuit, souple, bienveillant et d'intérêt général, dans lequel des habitants sont amenés à faire leur devoir citoyen en nous signalant des personnes ou des situations suspectes : des véhicules ou des personnes semblant surveiller ou repérer des secteurs, par exemple... Il ne s'agit d'ailleurs pas de nous appeler systématiquement, mais parfois simplement d'avoir le réflexe de noter un signalement ou une plaque d'immatriculation, en cas de doute ou au cas où...» explique le Major Taton.

Alors que la Ville affiche son souhait de veille citoyenne par des panneaux signalétiques en entrée de ville et que différents secteurs adhèrent d'ores et déjà à ce dispositif, encadré par la Gendarmerie, des zones du Pellerin ne sont pas encore répertoriées.

PARTICIPER...

Si vous disposez d'un peu de temps et souhaitez contribuer au maintien de la sécurité dans votre quartier, mais aussi assurer le lien entre vos voisins, la Gendarmerie et la Mairie, vous pouvez devenir référent en vous signalant auprès de la policière municipale.



«À la grande différence de la vidéosurveillance,

qui consiste à surveiller à distance des lieux publics ou privés, les images enregistrées par les caméras de vidéoprotection ne sont visionnées que dans le cadre d'une enquête, sur réquisition judiciaire et uniquement par les personnes habilitées, dans le plus grand respect des libertés individuelles»

**Céline Rivière,
Policière municipale au Pellerin**



«Tout en développant

les solidarités de voisinage, les habitants peuvent, sur la base du volontariat, devenir acteurs de la sécurité de leur quartier en alertant le 17 de situations anormales, laissant présager une infraction.»

**Major Jean-Michel Taton,
référent du dispositif au Pellerin.**



Non !

aux nuisances sonores en dehors des horaires autorisés

Pour conserver de bons rapports avec vos voisins, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants et susceptibles de gêner votre entourage, tels qu'une tondeuse à gazon, une tronçonneuse, une perceuse, une scie mécanique, etc., sont interdits en dehors des jours et horaires suivants :

- ▶ de 9h à 12h et de 14h à 19h30, en jour ouvrable ;
- ▶ de 10h à 12h et de 15h à 19h, le samedi ;
- ▶ de 10h à 12h, le dimanche et les jours fériés.

La musique trop forte et toute nuisance sonore nocturne susceptible de déranger les habitants résidant à proximité sont également proscrites.

Le non-respect de cette règle de civisme expose à une contravention de 38 euros.



Non !

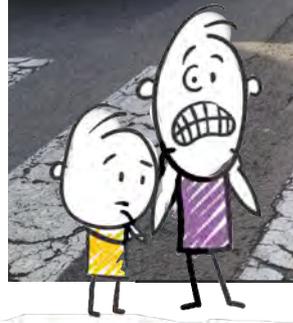
aux stationnements gênants qui imposent aux piétons de prendre des risques !

▶ **Les stationnements gênants**, tels que les véhicules garés sur les trottoirs ou sur les espaces réservés aux piétons entravent leur circulation et menacent leur sécurité.

Ils sont passibles d'une verbalisation pouvant aller de 35 à 135 €.

▶ **L'immobilisation d'un véhicule plus de 7 jours ou l'abandon d'une épave** sur la voie publique sont interdites.

Ils sont passibles d'une verbalisation pouvant aller de 35 à 1500 €.



ATTENTION

Les haies débordant sur la voirie ou les poubelles laissées sur les trottoirs entravent aussi la circulation !

Non !

à la consommation d'alcool et aux nuisances nocturnes sur le domaine public

Pour la santé et la sécurité des habitants, et notamment celles des enfants, et face au désolant constat du nombre important de verres brisés et de cannettes de boissons alcoolisées retrouvés régulièrement dans certains endroits de la ville, comme à Bikini ou à proximité de l'aubette du bac, la consommation d'alcool ainsi que l'utilisation d'appareils de diffusion de musique sont interdites, entre 23 h et 6 h du matin dans les lieux publics de la ville.



Non !

Pour mieux respirer, ne brûlez pas vos déchets verts !

Au-delà des risques d'incendies occasionnés, la combustion à l'air libre des déchets verts, notamment issus de l'entretien des jardins, génère des odeurs et de la fumée qui nuisent au voisinage, particulièrement en centre-ville, mais aussi à l'environnement, en émettant de nombreux polluants (d'autant plus lorsque les végétaux sont humides).

De ce fait, le brûlage des déchets verts des particuliers est strictement interdit dans l'ensemble du territoire et expose à une contravention de 750 euros (art.R541-78 du code de l'environnement).



Par contre, vous pouvez...

► **Revaloriser vos déchets verts**, en broyant vos petits et gros branchages afin d'en faire du paillage, ou en compostant vos déchets de tontes ou vos feuillages qui, mélangés avec vos restes de repas ou épluchures de légumes, se transforment en amendement de qualité pour les plantes.

► **Déposer vos déchets verts à la déchetterie** de Saint-Jean-de-Boiseau (rue de la Poterie).



ATTENTION

Les bris de verres et autres dépôts sauvages peuvent blesser des piétons et des enfants !



Non !

aux poubelles, aux détritux aux dépôts sauvages, et aux crottes de chiens sur l'espace public !

Un cadre de vie agréable, c'est avant tout un cadre de vie propre. Si quotidiennement les services de Nantes métropole assurent l'entretien de la voirie et le ramassage des déchets, la propreté de la commune passe tout d'abord par la responsabilisation des citoyens.



Pour bien vivre ensemble, pensez à :

► **Ramasser les déjections de votre animal pendant la promenade**

► **Ne pas jeter vos détritux sur l'espace public** (bouteilles, plastiques, mégots, etc).

Les déjections canines, détritux et autres incivilités de ce type sont passibles d'une verbalisation de 68 €.

► **Organiser le ramassage de vos encombrants** au 0 800 00 70 70 (service gratuit de Nantes métropole, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 10h à 18h).

Les dépôts sauvages de tout type d'ordure sont interdits et punis par la loi

► **Respecter les jours de passage des collectes** des déchets et à ramasser, quand cela s'avère possible, vos bacs après les collectes.

Violences intra-familiales, un drame sous-jacent de la crise sanitaire

Bien que nécessaires pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 depuis plus d'un an, les confinements et couvre-feux successifs ont accentués les faits de violences intra-familiales. En effet, en forte hausse au niveau national depuis mars 2020, les violences physiques ou psychologiques au sein des familles ne font pas exception au Pellerin où ils ont presque doublé en une année.

Rappel des dispositifs d'aide aux victimes.



À tout moment, les victimes ou les témoins de violences intra-familiales peuvent prévenir les forces de l'ordre en composant le 17.

Habitué à ces situations, les gendarmes sont formés à l'audition de mineurs et de femmes victimes et peuvent demander l'accompagnement d'intervenantes sociales, employées par le Conseil départemental.

D'autres moyens permettent également d'alerter sans se faire entendre par l'agresseur

► Envoyer un **SMS au 114** ou faire un **signalement sur [arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)**.

► **Se signaler discrètement auprès d'une pharmacie avec nom de code «masques 19»**. Cette dernière contactera alors directement les forces de l'ordre.

► **Contactez le CCAS du Pellerin.**

Parce que les enfants sont aussi bien souvent les victimes ou les témoins de violences familiales, **la ligne téléphonique 119** et le site **[allo119.gouv.fr](https://www.allo119.gouv.fr)** permettent à ces mineurs de signaler une situation de violence ou à l'entourage de prévenir lorsqu'un enfant semble en danger.

Vaccination, canicule, le CCAS vous accompagne

Lieu de ressources et d'action sociale, le CCAS propose des services ou des dispositifs pour aider les habitants dans leur quotidien. En ce sens, alors que la campagne de vaccination contre la Covid-19 bat son plein et à la veille de l'été et de ses fortes chaleurs, son équipe se tient à votre disposition pour vous aider en cas de besoin.



Le CCAS vous informe et vous accompagne dans votre prise en charge vaccinale

Depuis le début de la campagne de vaccination, l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale se tient à la disposition des habitants pour les informer sur la vaccination, mais aussi pour les aider à prendre un rendez-vous et même à trouver un moyen de transport.

« Les premiers mois ont été très difficiles en raison du manque de doses et de créneaux disponibles. Chaque rendez-vous obtenu était alors une vraie victoire » se rappelle la responsable du CCAS, Sandra Coulon.

« Aujourd'hui, grâce au meilleur approvisionnement et à l'ouverture de nouveaux centres de vaccination, nous avons pu honorer près de 200 demandes ».

Si au départ, suivant les préconisations vaccinales gouvernementales, le CCAS a proposé ce service d'aide aux habitants de plus de 75 ans, puis aux plus de 70 ans, celui-ci se tient aujourd'hui à la disposition des nouvelles personnes éligibles à la vaccination rencontrant des difficultés.

Plan canicule : le CCAS vous apporte son aide en cas de fortes chaleurs

Dispositif de veille et d'alerte contre les risques climatiques, le plan canicule a pour objectif d'aider les personnes âgées isolées, handicapées ou à mobilité réduite, dont la fragilité se trouverait aggravée, en cas de grandes chaleurs. À ce titre, **si vous êtes concerné (ou connaissez quelqu'un de concerné) par ce type de situation, pensez à vous inscrire sur les registres du CCAS**, afin que ce dernier puisse vous contacter et vous apporter son aide, le cas échéant.

Plus d'infos au 02 40 05 69 81



Mon Projet Rénov «Habiter mieux», le dispositif métropolitain d'aide à la rénovation énergétique



Vous êtes propriétaire aux revenus modestes ou très modeste et souhaitez effectuer des travaux dans votre domicile afin de réduire votre consommation d'énergie ? Savez-vous à quelles aides vous pouvez prétendre ? À qui vous adresser ? Et quelles démarches faire pour les obtenir ? Le dispositif Mon Projet Rénov «Habiter mieux», de Nantes métropole, vous aide dans vos projets de rénovation énergétique et vous accompagne dans vos démarches.

S'inscrivant dans le cadre du Plan Local de l'Habitat métropolitain 2019/2025, avec l'objectif d'améliorer le parc de logements anciens du territoire, le dispositif Mon projet Rénov «Habiter mieux» de la Direction Habitat de Nantes métropole vise à aider les propriétaires occupants (sous condition de ressources), à réaliser des travaux de rénovation permettant d'économiser au moins 35 % d'énergie.

Pour ce faire, ce dispositif met à la disposition des habitants un accompagnement gratuit (par l'opérateur Soliha) et d'importantes aides financières (subventions de Nantes métropole, en complément de celles de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Les ménages aux ressources modestes ou très modestes peuvent bénéficier :

- ▶ d'un accompagnement gratuit dans la définition de leur projet de rénovation et dans le montage d'un dossier de financement ;
- ▶ d'un audit énergétique gratuit de leur logement ;
- ▶ de 50 % d'aide pour les ménages aux ressources modestes, et 70 % d'aide pour les ménages aux ressources très modestes, dans la limite de 40 000 € HT de travaux.

**Plus d'infos sur monprojetrenov@nantesmetropole.fr
ou au 02 40 08 03 30**

D'autres dispositifs possibles...

Répondant à une politique de l'habitat visant à améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble des logements de la métropole, Mon Projet Rénov propose d'autres dispositifs, notamment pour les logements individuels ou en copropriété souhaitant atteindre le label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

**Retrouvez toute l'offre Mon Projet Rénov
sur metropole.nantes.fr/recover-logement**

DES PERMANENCES AU CCAS

Pour toutes les questions relatives à l'amélioration de votre logement ou aux aides mobilisables, en complément des aides Mon Projet Rénov, vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller des organismes suivants :

- ▶ **Espace Info Energie (EIE)**
- ▶ **Soliha**

au **02 40 08 03 30** ou sur **info-energie-paysdelaloire.fr**

Une rencontre peut alors être organisée directement à la Mairie annexe du Pellerin, lors d'une permanence.



Les pilotes du groupe de travail sur la refonte des critères de subventions aux associations culturelles et sportives : Jacky Plaineau, conseiller délégué aux équipements sportifs, et Christian Dréan, conseiller municipal de la liste Alternative Écocitoyenne

De nouveaux critères à l'étude pour calculer les subventions aux associations

Accordées par la Ville, dans un but d'intérêt général, les subventions aident les associations culturelles et sportives, qui en font la demande, pour leur fonctionnement et leurs projets. Leur phase d'attribution faisant chaque année débat, un groupe de travail, réunissant «paritairement» 3 élus de la majorité et 3 élus de la minorité*, a été mis en place afin de parvenir à un consensus objectif, qui permettra d'en calculer le montant en toute équité.

Rencontre avec Jacky Plaineau et Christian Dréan, les pilotes de cette nouvelle commission extra-municipale...

En quoi la redéfinition des critères d'attribution des subventions aux associations culturelles et sportives s'avère-t-elle nécessaire ?

Christian Dréan : Bien que des critères d'attribution concrets soient déjà en place, les demandes de subvention apparaissent souvent comme des cas particuliers. Les critères que l'on croyait objectifs au départ deviennent finalement subjectifs... Il est donc important d'essayer de les réévaluer et de les redimensionner afin d'arriver à un résultat au plus proche de la réalité et des réels besoins des associations, quel que soit leur taille ou leur mode de fonctionnement.

Jacky Plaineau : Avec l'aide et l'expertise de la responsable du service vie culturelle et associative, en lien permanent avec les associations Pellerinaises, l'objectif est de trouver une méthode permettant de calculer le montant des subventions accordées aux associations culturelles et sportives, sur la base de critères et de paramètres pertinents et plus efficaces. Nous sommes conscients que cette démarche a ses limites et nécessitera toujours quelques ajustements ponctuels, mais nous sommes confiants et satisfaits de pouvoir travailler ensemble vers ce même objectif : celui de trouver pour nos associations un consensus adapté et équitable pour tout le monde.

Pourquoi avoir souhaité mettre en place une commission extra-municipale consacrée à ce sujet ?

J.P : Les domaines du sport et de la culture étant traités dans 2 commissions distinctes, la création d'un groupe de travail dédié au sujet de la refonte des critères de subventions nous a semblé indispensable. Qui plus est, à la différence des commissions municipales classiques et obligatoires, nous

avons souhaité que ce groupe de travail soit paritaire, avec autant d'élus de la majorité que de la minorité.

C.D : Sur ce sujet, nous avons tous le même objectif : partager nos idées et travailler ensemble dans l'intérêt général des associations et des Pellerinais. Cette coopération est une très bonne chose qui correspond aux valeurs que nous portons. Tout le monde amène sa pierre à l'édifice, c'est très constructif. Nous espérons que cela va nous permettre de converger vers une solution qui pourra convenir à tout le monde.

Les associations sont-elles associées à cette démarche ?

J.P : Si notre objectif était de valider les nouveaux critères et modalités de calcul des subventions cette année en Conseil municipal, la situation sanitaire ne nous a, pour le moment, malheureusement pas permis de rencontrer directement les associations, principaux acteurs de cette démarche. Nous avons donc unanimement fait le choix de reporter cette démarche à l'année prochaine afin de pouvoir prendre le temps de les consulter, notamment, nous l'espérons, lors du prochain forum des associations.

C.D : Nous avons cependant commencé par leur adresser un questionnaire sur les critères qui leur semblent importants de prendre en compte, leur ressenti et leurs retours d'expérience, afin de pouvoir travailler à l'appui de leurs réponses et de pouvoir être le plus exhaustif possible. Ces éléments sont essentiels pour alimenter nos réflexions et enrichir les débats. N'ayant eu que 26 réponses sur les 73 associations consultées, nous allons aller directement à leur rencontre.

* Jacky Plaineau, Thibault Goupil et Jean-Luc Lécuyer de la majorité, Christian Dréan, Sandrine Falot et Françoise Paquet des listes d'opposition Alternative Écocitoyenne Pellerinaise et Un Nouvel Élan pour Le Pellerin.

Patrick Caraux, un Sage à la Fédération

Membre actif du Conseil des Sages du Pellerin depuis 10 ans, cet ancien capitaine de la marine marchande a souhaité pousser son sens de l'initiative pour l'intérêt général encore plus loin, en intégrant en mars dernier, le Conseil d'administration et le bureau exécutif de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages.



Fidèle au Conseil des Sages du Pellerin depuis 2011, vous êtes aujourd'hui le sage le plus expérimenté de cette instance. Pouvez-vous nous dire ce qui motive cette implication ?

Je pense être quelqu'un de curieux, d'investi et surtout, je ne peux envisager de rester inactif. Tout ce qui permet d'améliorer les conditions de vie de mes concitoyens m'intéresse, j'aime bouger et suis très observateur aussi, les missions du Conseil des Sages, et notamment dans la commission quotidienneté, me correspondent assez bien. Malgré certaines lenteurs administratives, nous parvenons à lancer des idées et à faire aboutir des projets. Je m'y sens utile.

Vous avez, en effet, contribué à de nombreuses actions dans la commune. Lesquelles vous ont le plus marquées ?

Ma contribution à la signature par la commune à la charte «Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens» reste une belle réussite, surtout dans la mesure où nous sommes encore des précurseurs en Loire-Atlantique. La boîte aux lettres «drive» a mis près de 2 ans à voir le jour mais nous sommes parvenus, à force d'appels, à ce qu'elle soit enfin mise en place ! La campagne sur les incivilités réalisée avec le Conseil municipal des enfants a été aussi une belle initiative qui a d'ailleurs été reprise par d'autres communes. Avec eux, nous avons aussi organisé les premières journées de ramassage des déchets de la commune.

Pourquoi avoir souhaité rejoindre le Conseil d'administration de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages ?

La FVCS crée des liens, défend les intérêts et valorise un réseau national de Conseils des Sages, déployés dans toute la France. En ce sens, elle aide à faire connaître et à promouvoir cette forme de démocratie locale, aide à leur mise en place, valorise leurs réalisations et permet de recenser les actions, attentes et besoins des adhérents. M'y investir davantage va me permettre d'aller plus loin dans ma démarche, de rencontrer de nouveaux interlocuteurs, de donner mes idées et, je l'espère, m'ouvrir à de nouveaux sujets, de nouvelles informations, utiles à notre instance locale. J'ai déjà, en tant que Sage du Pellerin, pu participer ces 10 dernières années à différents congrès très instructifs sur des sujets d'actualité, tels que le développement durable et, par exemple, les jardins partagés, que l'équipe municipale prévoit de développer au Pellerin.

Quoi de neuf pour les villages et les quartiers ?

Afin d'enrichir la démocratie locale au Pellerin, la mise en place de deux nouvelles instances participatives est en cours afin de permettre aux habitants de représenter leur village et/ou leur quartier. Point d'étape.

► **22 habitants ont répondu à l'appel à candidature**, lancé par la Municipalité, pour participer aux nouvelles instances, **sur 18 sièges à pourvoir**.

Pourtant, seuls 7 secteurs sur 9 (5 villages et leurs alentours et 4 quartiers du Pellerin) ont été représentés, dans la mesure où aucune candidature n'a été enregistrée au Grand Chemin et Pré Louiseau.

► **22 habitants ont été tirés au sort**, sur la liste électorale et parmi les candidats, mercredi 5 mai pour compléter ces instances.

Dès la rentrée, si les conditions sanitaires le permettent, les membres de ces nouveaux comités pourront se retrouver pour commencer à échanger sur leurs idées et ainsi soumettre aux élus du Conseil municipal des propositions d'intérêt général, visant à améliorer la qualité de vie, la sécurité et le bien vivre dans leur secteur d'habitation.





VISIONNEZ LES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL
 EN DIRECT OU EN REDIFFUSION

facebook
 LIVE

REPLAY
 SUR **YouTube**

Le Conseil municipal en quelques points

Environ tous les deux mois, les élus du Conseil municipal se réunissent pour traiter des affaires de la commune. Retour sur quelques points récemment délibérés...

1

Le Pacte de Gouvernance Métropolitain

> Conseil du 22 mars 2021

Amené à se prononcer sur le principe d'élaboration d'un Pacte de gouvernance (approuvé en Conseil métropolitain) entre Nantes Métropole et les 24 communes membres, **le Conseil municipal a donné un avis défavorable en déplorant les nombreux déséquilibres qui fragilisent la place des maires dans les instances décisionnelles.** En effet, seules 10 communes sur 24 sont représentées parmi les vice-présidents et aucun des maires siégeant n'est issu de la minorité métropolitaine.

2

Pôle sportif : expropriation administrative et judiciaire

> Conseil du 22 mars 2021

La commune souhaite réaliser un nouveau pôle sportif, face à l'Espace René-Cassin, afin de développer la pratique sportive et les équipements destinés aux scolaires. Pour mener à bien ce projet sur l'emplacement déterminé, le Plan Local d'Urbanisme a été mis à jour et une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), validée par un arrêté préfectoral, a été lancée en juillet 2016.

La Municipalité a négocié avec les propriétaires des terrains d'assiette du projet, mais afin de maîtriser l'ensemble du foncier nécessaire, une procédure d'expropriation est en cours.

Le Conseil municipal, qui a été renouvelé le 28 juin 2020, a donc redélibéré pour donner au nouveau Maire l'autorisation de faire appel au juge de l'expropriation.

3

Les modalités de mise en œuvre du télétravail à la mairie du Pellerin

> Conseil du 10 mai 2021

Nouveau mode d'organisation du travail ayant fait ses preuves durant la crise sanitaire, **la Collectivité a souhaité instaurer durablement le recours du télétravail au sein des services municipaux.** Ainsi, sur la base du volontariat et avec l'accord du chef de service, le télétravail pourra s'organiser pour les personnels dont les missions le permettent, de la façon suivante :

1 jour ou 2 demi-journées de télétravail fixes par semaine, cumulable(s) et 4 jours ponctuels par mois (ou 8 demi-journées), avec un maximum de 3 jours de télétravail hebdomadaire.

Le recours au télétravail partiel ne modifie en rien les relations avec les usagers qui conservent le même accès au service public.

4

Un guide de procédure interne de la commande publique

> Conseil du 10 mai 2021

La commune a mis en place un guide de procédure interne de la commande publique afin de **sécuriser les procédures, mais également de faciliter l'efficacité des achats et la bonne utilisation des deniers publics.** Ce Guide interne s'applique à l'ensemble des marchés passés par la Ville et définit en complément du cadre réglementaire en vigueur, les règles internes spécifiques à la Ville du Pellerin, notamment **l'intégration de critères sociaux et environnementaux.**

5

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

> Conseil du 10 mai 2021

La Ville a souhaité réadhérer à la Fondation du Patrimoine afin d'**être accompagnée dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé.**

Ainsi, la Commune bénéficiera d'un soutien aux projets de restauration de son patrimoine au travers de différentes interventions: participation au financement des travaux, mécénat, conseils techniques et actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine.

L'été de vos enfants avec les Francas

Comme chaque année, la gestion des accueils de loisirs des 3/11 ans sera confiée aux Francas, pendant les vacances d'été. Les enfants pourront y pratiquer de nombreuses activités ludiques et éducatives dans un environnement fiable et encadré.

Éducateurs de proximité au service de l'enfance et de la jeunesse, les Francas proposent aux 3/11 ans des espaces de jeu, de découverte et d'actions, contribuant au bien vivre ensemble, à l'acquisition de connaissances et à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité.

Afin de répondre au mieux aux envies et besoins des enfants, en termes de loisirs, pendant les vacances, de nombreuses activités leur seront proposées, en cohérence avec les objectifs pédagogiques des Francas : jouer en coopérant, s'impliquer et faire attention à son environnement.

Ainsi, entre activités numériques, découvertes scientifiques, sorties nature ou grands jeux, chacun pourra s'amuser, s'épanouir et se créer de beaux souvenirs !

Deux lieux d'accueils adaptés

Les enfants de 3 à 5 ans seront accueillis à la Maison de l'enfance et les enfants de 6 à 11 ans seront accueillis à l'école Aimé-Césaire.

4 séjours estivaux

Pour accompagner les enfants sur le chemin de l'autonomie et leur permettre de vivre des aventures collectives, les Francas organisent, en partenariat avec les villes du Pellerin et de Saint-Jean-de-Boiseau, 4 séjours de vacances, en camping et sous la tente !

Par tranches d'âges et dans le département, 4 escapades estivales, ponctuées de balades «nature», d'initiations sportives, de baignades, de robotique, etc., sont proposées aux enfants.

► Du 19 au 23 juillet - Pour les 9/12 ans

Robotik'Co à St-Michel-Chef-Chef

Viens réaliser des défis robotiques sur la terre ou sur l'eau. Moteurs, câbles, roues, hélices, seront à ta disposition pour relever les défis qui t'attendent.

► Du 26 au 30 juillet - Pour les 6/8 ans

Découverte du littoral à St-Michel-Chef-Chef

Pendant 5 jours, viens découvrir le bord de mer, ses joies, ses jeux mais aussi ses coquillages et ses habitants. Enfile tes bottes et ton maillot et viens aider les bernard-l'hermite à déménager !



Inscriptions aux accueils de loisirs et aux séjours du 10 mai au 15 juin

► **Dossier d'inscription sur www.acmlepellerin.fr**
Également disponible en mairie



► Du 23 au 25 aout - Pour les 8/10 ans

Tous en selle ! à St-Julien-de-Concelles

Viens découvrir les bords de Loire et découvrir la nature à vélo. Rallye et jeux de plein air feront de ce séjour un moment sportif et convivial !

► Du 26 au 27 aout - Pour les 5/7 ans

Art'ure à St-Julien-de-Concelles

Le petit lutin Art'ure est parti en voyage. Venez le rejoindre et découvrir les activités qu'il vous a préparées sur les thèmes des arts et de la nature. Ce petit lutin a hâte de vous voir pour s'amuser avec vous !

Départs à 9h30 et retours à 17h
sur le parking de l'espace René Cassin



Les Ateliers des Coteaux, un site de maintenance incontournable du port de Nantes Saint-Nazaire

Situés au bord de la Loire, historiquement connus des Pellerinçais et comptant parmi les principaux acteurs économiques de la ville, les Ateliers des Coteaux réparent et entretiennent les équipements nautiques, comme les outillages du port de Nantes Saint-Nazaire. Ils assurent aussi de nombreuses prestations pour des clients extérieurs (chantiers navals, collectivités et sociétés gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, etc.). Alors que le site se prépare à agrandir son atelier chaudronnerie et à l'initiative du Maire de la ville, nous sommes allés visiter cette importante zone d'activités dans laquelle sont réalisés des chantiers de gros volumes.

Un site d'activités du port de Nantes Saint-Nazaire

4^{ème} port français en termes de tonnages, derrière les ports de Marseille, du Havre et de Dunkerque, **le port de Nantes Saint-Nazaire gère, pour le compte de l'État, la navigation et les activités sur l'estuaire de la Loire, depuis l'embouchure jusqu'à l'île de Nantes.**

En ce sens, il assure l'accueil des bateaux de marchandises, gère l'aménagement de son domaine industriel, la conservation de ses espaces naturels, mais aussi la police du plan d'eau.

Pour remplir ces missions et contribuer ainsi au développement économique et au développement des lignes maritimes sur le territoire, le port dispose d'un grand nombre d'équipements, tels que **les Ateliers des Coteaux.**

Les Coteaux, les ateliers de production et de maintenance du port

Site de maintenance incontournable du Port Nantes Saint-Nazaire, les Ateliers des Coteaux assurent des prestations

de réparation navale (dragues, bacs de Loire, bateaux de servitude...) et la maintenance des engins de manutention et des outillages portuaires (grues, pompes, portiques, écluses...).

Composé d'un bureau d'études, de différents ateliers (usinage, charpente/manutention, électricité, chaudronnerie, mécanique) et disposant d'infrastructures impressionnantes et d'imposants moyens nautiques de levage, le site est particulièrement adapté à la prise en charge des chantiers de gros volumes et est souvent mobilisé pour des opérations de réparation d'envergure.

Une équipe de spécialistes hautement qualifiée

Souvent amenés à travailler sur des ouvrages compliqués, voire assez particuliers, les Ateliers de Coteaux s'appuient sur l'expertise, le savoir-faire et la technicité d'une équipe de 60 personnes aux compétences multiples et transversales (ingénierie, mécanique, chaudronnerie, électricité, automatisme, logistique de chantier, menuiserie...). Un concours d'entrée y est d'ailleurs systématique avant toute embauche.

Les Ateliers des Coteaux, c'est...



Un dock flottant

- de 92 mètres de long
- permettant d'accueillir
- des navires pouvant
- aller jusqu'à
- 1 700 tonnes.



Le plus gros moyen de levage maritime de l'estuaire

- permettant de soulever
- des charges pouvant aller
- jusqu'à 90 tonnes.



5 000 m² de bâtiments

- et un front d'accostage
- rénové en 2016



60 employés hautement qualifiés



La chaudronnerie des Coteaux s'agrandit

Atelier essentiel aux Coteaux, la chaudronnerie couvre l'ensemble des opérations de fabrication et de transformation de pièces métalliques, souvent uniques. Occupant actuellement un bâtiment devenu trop petit et inadapté aux activités des 21 techniciens qui y officient (chaudronniers, soudeurs, etc.), une extension de 642 m² sera construite dans le prolongement du bâtiment actuel, à partir du mois de mai et jusqu'à la fin de l'année 2021.

«L'édifice actuel n'est plus assez fonctionnel. Il est configuré en 2 travées, trop petites à l'échelle des pièces qui sont régulièrement traitées dans l'atelier. Cela impose aux équipes de travailler sur les pièces imposantes de navires en extérieur, dans des conditions plus difficiles» explique Thierry Baelde, responsable prestations techniques et maintenance du port de Nantes Saint-Nazaire.

«Pour un budget de près d'un million d'euros, l'extension de la chaudronnerie offrira au personnel un moyen de production et de manutention adapté et dimensionné aux besoins de l'atelier. Le nouveau bâtiment sera composé d'une seule travée et d'un pont roulant» précise-t-il.

Un peu d'histoire...

L'origine des ateliers des Coteaux remonte aux années de création du Canal de la Martinière...

En effet, en 1882, l'entrepreneur Couvreur, qui dirige alors les travaux de creusement du canal, achète le domaine de la Corderie et y édifie des bâtiments pour le stockage du matériel nécessaire à la création du canal.



Aux termes des travaux de construction du canal, en 1892, les ateliers des Coteaux, passés un an plus tôt sous la direction des Ponts et Chaussées, seront alors employés pour effectuer les travaux d'entretien des machineries du canal et

des engins de dragage en service.

Le canal de la Martinière sera utilisé jusqu'à la première moitié du 20^{ème} siècle.

Les ateliers n'ont jamais cessé leurs activités.



Exemple de pièce d'envergure, travaillée en extérieur.

Horaires d'été

- ▶ Mardi : 14h30 - 19h
- ▶ Mercredi : 10h - 13h / 14h30 - 18h
- ▶ Vendredi : 14h30 - 18h
- ▶ Samedi : 9h - 12h30

Fermetures

- ▶ Mardi 13 juillet
- ▶ Du 10 au 21 août

**Pendant l'été,
empruntez autant de
documents que vous le
souhaitez, pour une durée de
deux mois !**

La médiathèque George-Sand Le 3^{ème} lieu du Pellerin

Lieu de culture, de loisirs, d'information, de formation, mais aussi de rencontres et de plaisir, la médiathèque George-Sand se veut être aujourd'hui pour ses usagers, un véritable « troisième lieu » de vie, après la maison et le lieu de travail.

Même si la crise sanitaire a obligé les bibliothécaires du Pellerin à ranger temporairement les confortables assises et canapés permettant de « buller » sur place, la médiathèque reste au Pellerin **un service culturel, éducatif et social ouvert à tous !**

Près de 12 700 ouvrages renouvelés pour partie chaque année

Qu'il s'agisse de livres, de revues, de vidéos ou de produits multimédia, et quels que soient les domaines, littéraires ou non, **la médiathèque donne accès à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère, facilement, gratuitement et au plus grand nombre.**

En ce sens, afin de mettre à la disposition de ses usagers une offre documentaire actualisée, de qualité, diversifiée et équilibrée, tout en tenant compte des lectures de son public, les bibliothécaires renouvellent chaque mois de nombreux ouvrages à l'appui d'une veille éditoriale régulière, des conseils des libraires avec lesquels la médiathèque travaille quotidiennement, mais aussi en tenant compte des suggestions et envies des lecteurs.

«Tous les 15 jours, la bibliothèque départementale de Loire-Atlantique (BDLA) nous prête aussi des documents permettant de compléter ou de réassortir temporairement notre fonds. Elle met également à la disposition des usagers une plateforme de ressources numériques en ligne très riche de films, de presse, de formations, etc.» indique la responsable de la médiathèque, Frédérique Gueutier.



« Cette année, outre l'acquisition de nouveautés

littéraires, nous allons développer notre offre de BD pour adultes et d'ouvrages pour les 11/18 ans.

Nous allons également engager un gros travail de renouvellement de notre fonds documentaire »

**Céline Fagnol,
Bibliothécaire**

La médiathèque en quelques chiffres

▶ 6280 €

Budget 2021 consacré aux **animations culturelles** de la médiathèque.

▶ 13 500 €

Budget d'acquisition annuel pour le **renouvellement et l'actualisation du fonds de lecture publique** (environ 900 livres/an).

▶ 27 767 documents

empruntés en 2020, avec une moyenne de 23 documents par abonnés actifs.

▶ 10 livres et 5 revues

peuvent être **empruntés simultanément** pendant 4 semaines (renouvelables).

▶ 1199 abonnés

dont **75% d'habitants résidant au Pellerin et 25% de lecteurs résidant hors commune.**

Un lieu d'accueil et de médiation culturelle

Pour promouvoir la lecture publique, rendre vivantes les richesses documentaires de la médiathèque et mettre en valeur l'offre de lecture disponible, un important travail de mise en avant, d'orientation et de conseils est réalisé par les bibliothécaires.

«Si constituer un fonds en résonance avec les centres d'intérêt et les besoins des lecteurs est important, il l'est tout autant de le faire connaître !» explique Frédérique Gueutier.

Ainsi, au-delà de l'accompagnement des usagers dans leur recherche d'information ou de lecture, des temps forts ou des aménagements sont également organisés autour de thématiques pour faire connaître certains ouvrages.

«Nous mettons aussi à la disposition des lecteurs un portail numérique qui permet de rechercher en ligne les ouvrages proposés par la médiathèque et leur disponibilité, de réserver des livres ou de prolonger une période de prêt».

Un lieu de rencontres culturelles

Indépendamment du fonds d'ouvrages qu'elle propose, la médiathèque est un lieu de familiarisation et de rencontre avec la culture et la création. Aussi, d'ordinaire, lorsque la Covid-19 ne vient pas remettre en cause son fonctionnement habituel, de nombreuses animations culturelles y sont régulièrement programmées, telles que des lectures pour enfants, des spectacles, des ateliers, des expositions, etc.

«Exploiter nos ressources pour en faire profiter le plus grand nombre est au coeur de notre métier de bibliothécaire » indique la responsable de la médiathèque.

Avec l'objectif que tous puissent avoir accès à la culture et à la lecture, la médiathèque entretient également de nombreux partenariats avec les acteurs éducatifs, mais aussi culturels de la ville, qu'elle invite régulièrement dans ses locaux.

«Chaque semaine, nous accueillons des classes des 4 écoles de la ville, des temps de lecture sont organisés tous les mois avec les tout-petits du Ram.i, nous mettons des livres à la disposition des centres de loisirs et nous attendons impatiemment la fin de la crise sanitaire pour pouvoir enfin développer notre partenariat avec l'école de musique voisine, en proposant des mini-concerts dans la médiathèque».



«Le contact et les échanges

sont une grande richesse de notre métier. Nous sommes là pour **aider et orienter nos usagers vers les lectures recherchées, mais aussi pour leur faire découvrir d'autres ressources de la médiathèque »**

**Charline Maitrasse,
Bibliothécaire**

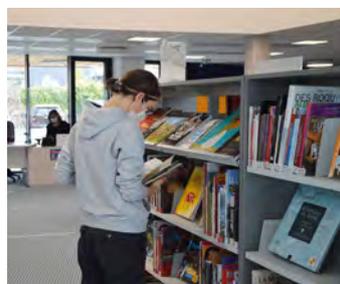


« Notre travail est aussi de construire une

programmation en cohérence avec le fonds d'ouvrages de la médiathèque et d'**offrir une diversité de propositions culturelles pour tous les publics et toutes les sensibilités »**

**Frédérique Gueutier,
Responsable de la médiathèque
George-Sand**

La médiathèque c'est aussi...



Des espaces de lectures thématiques

pour les **enfants**, les **adolescents** (nouveau), les **étudiants**, les **actifs**, les **personnes âgées**, les **personnes en recherche d'emploi**, etc...

En partenariat avec l'école de musique située à l'étage du bâtiment, un **espace parthothèques** a également été mis en place.

Un espace informatique

de **3 ordinateurs en accès libre**, dont un poste adapté aux personnes malvoyantes.

Les **impressions de documents** en lien avec l'emploi et la formation sont possibles.

Un pôle jeux

de 152 jeux de société pour **jouer sur place** dans un esprit convivial.



Opération «Chèques solidarité» : 35 765 € dépensés

Arrivée à son terme le 31 mars 2021, l'opération communale «Chèques solidarité», lancée au début de l'été 2020 afin d'aider les artisans, commerçants et entrepreneurs de la ville à faire face à la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, a permis de réinjecter environ 70 000 € dans l'économie locale.

Début juillet 2020, avec la volonté de relancer l'économie locale par la consommation des habitants et ainsi aider les acteurs économiques de la ville pendant la crise sanitaire, 2500 « chèquiers solidarité » de 30 € ont été distribués dans tous les foyers pellerinais, afin que tous puissent dépenser le double de leur valeur chez les commerçants, artisans et prestataires de la commune participant à l'opération.

35 765 € dépensés sur les 75 000 € distribués

Maintenue pendant 9 mois, cette opération de soutien aux acteurs économiques a pris fin au 31 mars 2021 et fait place aujourd'hui au bilan suivant :

► **35 765 € dépensés, soit au moins 70 000 € réinjectés directement dans l'économie locale.**

La majorité des chèques ont été utilisés dans les commerces de bouche, chez les coiffeurs et dans les restaurants de la ville.

► **4742 chèques ont été utilisés**

► **57 chèquiers ont été donnés au Centre communal d'action sociale** et redistribués aux personnes en ayant le plus besoin, soit un peu plus de 1 700 €.

► **27 enseignes ont participé à l'opération** (secteurs soin et bien-être, services, commerces de bouche, beauté, fleurs, hôtellerie/ restauration, optique, etc).

La commission Vie Économique se réunira prochainement pour réfléchir aux nouvelles alternatives possibles d'utilisation de la somme restante.

Cinéma de plein air

Vendredi 2 juillet, à la tombée de la nuit, la Ville vous invite à une séance, familiale et gratuite, de cinéma de plein air, sur le terrain sud de l'espace René-Cassin.

À l'affiche : L'école buissonnière.



Dès la tombée de la nuit (21h30/22h).

► **L'école buissonnière**

Un film de Nicolas Vannier.

Avec Francois Cluzet, Eric Elmonismo...

Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les hauts murs de l'orphelinat, sévère bâtisse de la banlieue ouvrière parisienne. Confié à une joyeuse dame de la campagne, Célestine et à son mari, Borel, le garde-chasse un peu raide d'un vaste domaine en Sologne, l'enfant des villes, récalcitrant et buté, arrive dans un monde mystérieux et inquiétant, celui d'une région souveraine et sauvage.

L'immense forêt, les étangs embrumés, les landes et les champs, tout ici appartient au Comte de la Fresnaye, un veuf taciturne qui vit solitaire dans son manoir. Au cœur de la féérique Sologne, aux côtés du braconnier, grand amoureux de la nature, Paul va faire l'apprentissage de la vie mais aussi celui de la forêt et de ses secrets. Un secret encore plus lourd pèse sur le domaine, car Paul n'est pas venu là par hasard...

Pour permettre à ceux qui le souhaitent de venir s'installer et pique-niquer avant la projection, l'accès au site sera possible dès 19h.

Fêtez la musique en «ballades»

En collaboration avec l'accordéoniste et comédien Simon Morant, la Ville vous invite à participer à des parcours musicaux, gratuits et accessibles à tous, samedi 19 juin de 18h à 21h30. Ces «balades» musicales et guidées vous permettront de découvrir des artistes locaux aux univers variés et aux sonorités uniques !

Laissez-vous surprendre !

Fanfare, musique du monde, pop, rock, guinguette, folk ? La fête de la musique sera cette année une véritable surprise pour tous !



En effet, les restrictions concernant les rassemblements sur la voie publique (10 personnes maximum), destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19, devant rester en vigueur jusqu'à la fin du mois de juin, la Ville, avec l'aide de l'artiste Pellerin Simon Morant, a trouvé une parade originale pour célébrer malgré tout comme il se doit, et en toute sécurité, la musique au Pellerin.

Au programme donc, sur inscription auprès du service culturel de la commune, un point de rendez-vous vous sera donné pour une déambulation à la destination inconnue, mais guidée !

Par groupe de 10 personnes maximum, vous partirez alors pour une balade d'un peu plus d'1 heure, suivre l'un des parcours musicaux organisé dans le bourg du Pellerin. En chemin bien sûr, plusieurs points d'étapes vous permettront de faire des haltes musicales afin d'écouter et de découvrir des artistes aux styles divers et variés !

Deux horaires de départ sont programmés pour réaliser ces parcours : à 18h et à 20h (à préciser lors de votre inscription)

► **Inscriptions auprès du service culture de la ville au 02 40 97 36 27 ou à l'adresse culture@ville-lepellerin.fr**



Habiter le monde : l'exposition de plein air à la Martinière

Dans le cadre d'un atelier mené autour de l'artiste singulier Chomo, les étudiants des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, vous proposent de venir découvrir leurs recherches lors d'une exposition de plein air, samedi 12 et dimanche 13 juin, dans le village de La Martinière.

Roger Chomeaux, dit « Chomo », artiste pluridisciplinaire aujourd'hui disparu, a voué sa vie à la création tout en ayant fait le choix d'une vie d'ermite en pleine forêt, isolé du monde. Son travail, hors des circuits traditionnels de l'art, utilisait essentiellement des matériaux de récupération les plus divers, que l'artiste allait chercher dans des décharges environnantes ou dans les sous-bois. Créateur du « Village d'Art Préludien » dans la forêt de Fontainebleau, c'est autour de ces problématiques écologiques et d'économies de moyens que les enseignants des Beaux-arts, Fabrice Azzolin et Luc Barbier ont fait travailler leurs étudiants afin de vous présenter leurs travaux, pour cette exposition intitulée: « Habiter le monde ».

Ainsi, pendant deux jours, de 11h à 17h30, vous pourrez découvrir au gré d'une promenade, une quinzaine de réalisations plastiques et de performances dans des jardins, avec la complicité d'habitants de la Martinière.

Jusqu'à 19h30, vous pourrez également assister à des concerts de musique singulière.

**Accueil situé 10 rue du Moulin .
Entrée gratuite.**

Lors de cet événement, en lien avec la personnalité de Chomo qui avait choisi de vivre dans un extrême dénuement, les dons récoltés se feront au bénéfice du Secours Populaire.



Le site du batardeau

Le nouveau sentier touristique à venir découvrir, qui ravira les ligériens comme les cyclotouristes de la Loire à vélo !

Début mars, des membres des associations d'histoire locale « Autrefois Le Pellerin » et « Les Historiens de Saint-Jean-de-Boiseau » se sont réunis pour quelques journées de travaux sur le site de Bikini !

Tous ensemble, ils ont débroussaillé plus de 3000 m² de surface et ont créé de larges allées permettant dorénavant au plus grand nombre (à pied ou à vélo) d'accéder à une vue imprenable sur les vestiges de l'Antarktis (son mât et ses cheminées), jusqu'alors visibles uniquement depuis l'autre côté de la Loire.

«Cela fait déjà 2 ans que nous souhaitons dégager ce site afin que tous puissent découvrir ce patrimoine enfoui sous les broussailles» indique Gilles Clavier, créateur de l'association Autrefois Le Pellerin.

«Après de nombreuses et longues démarches administratives auprès des Ponts et chaussées, «autrefois» propriétaires du site, ou auprès de Natura 2000 qui préserve notamment l'angélique des estuaires, nous avons enfin eu l'autorisation d'intervenir fin 2020» explique Jean-Luc Ricordeau, Président de l'association Les Historiens de Saint-Jean-de-Boiseau et vice-président des Historiens du Pays de Retz.



Brigitte Dousset, adjointe au patrimoine au Pellerin, Gilles Clavier, de l'association Autrefois Le Pellerin et Jean-Luc Ricordeau, Président de l'association Les Historiens de Saint-Jean-de-Boiseau devant les vestiges de l'Antarktis.

Sur place, vous pourrez également découvrir d'énormes blocs en béton, qui à l'époque ont servi à relever les 9 navires, coulés par l'armée allemande en travers du chenal de la Loire, dans la nuit du 10 au 11 août 1944 (voir ci-dessous).

Situé à la Télindière, commune de Saint-Jean-de-Boiseau, et accessible par le site Bikini du Pellerin, ce nouveau site touristique sera entretenu par les 2 associations d'histoire locale.

Son accès est strictement interdit aux véhicules motorisés.

UN PEU D'HISTOIRE...

Dans la nuit du 10 au 11 août 1944, face au Pellerin, neuf navires furent coulés par l'armée allemande en travers du chenal de la Loire afin d'interdire aux alliés, l'accès fluvial au port de Nantes.

Des travaux titanesques furent alors réalisés à la fin de la guerre afin de débloquent le chenal de navigation et renflouer les bateaux coulés par les Allemands.

► **Une déviation du chenal de navigation** fut réalisé par l'ouverture et la création d'un autre chenal de 70 mètres de large du côté de la commune de Couëron (rive Nord).

► **Un batardeau (barrage provisoire) fut construit** autour des 9 navires et près de 50 scaphandriers travaillèrent sur le site pour le mettre à sec, puis redresser et remettre à flot les bateaux sabordés.



L'origine des blocs de béton

En 1948, durant les travaux de relevage des épaves, la société en charge de l'installation des treuils construisit six blocs de béton devant recevoir chacun un treuil à vapeur.

Ces énormes blocs servaient d'ancrage au sol pour ces treuils. Ils étaient reliés aux épaves par des câbles de 70 mm de diamètre qui avaient été passés sous les navires par les scaphandriers.

Ils permirent d'effectuer le retournement de bateaux couchés au fond du batardeau et leur remise à flot.



L'Antarktis fut le seul navire à ne pas avoir pu être redressé

Le baleinier de 150 mètres de long, fut brisé en deux. Son mât, avec son nid de pie et une manche à air, émergeant de la Loire, restent aujourd'hui les seuls vestiges du mastodonte encore visibles. Sa grue est, quant à elle, exposée sur le quai Provost du Pellerin.

AGENDA

MAI / JUIN / JUILLET 2021

► **Samedi 12 et dimanche 13 juin - Dès 11h à 19h30**
Exposition «Habiter le monde» par les étudiants des Beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire
Village de la Martinière

► **Samedi 19 juin - Dès 18h**
Fête de la musique
Dans les rues du Pellerin

► **Lundi 21 juin - 19h**
Conseil municipal
Espace René-Cassin

► **Dimanches 20 et 27 juin - De 8h à 18h**
Elections Départementales et Régionales
Dans les 4 bureaux de vote de la ville

► **Vendredi 2 juillet - À la tombée de la nuit**
Cinéma de plein air «L'école buissonnière»
Terrain sud de l'Espace René-Cassin

Mairie ☎ **02 40 04 56 00**

Rue du Docteur Gilbert-Sourdille

- Lundi > Vendredi : 9h/12h - 14h/17h30
- Fermé le samedi

Mairie annexe ☎ **02 40 05 69 81**

Allée George-Sand

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h30
- Jeudi : 9h - 12h30 / 14h - 18h30

Pôle Adine-Riom ☎ **02 40 97 36 35**

Allée George-Sand

- Lundi et vendredi : 8h30 - 12h30 (sur rendez-vous)
- Mercredi et Jeudi : 14h - 17h30

Médiathèque

George-Sand ☎ **02 51 79 81 90**

Allée George-Sand

- Mardi : 14h30 - 19h
- Mercredi et vendredi : 10h - 13h / 14h30 - 18h
- Samedi : 10h - 13h / 14h30 - 17h

> **Voir horaires d'été (juillet/août) page 22**

Fermetures exceptionnelles de la médiathèque
mardi 13 juillet et du 10 au 21 août

Samedi 19 juin

Départs : 18h / 20h

Fête de la musique en "ballades"

**GRATUIT
et ouvert à tous !**

Samedi 4 septembre
À partir de 14h
ESPACE RENÉ-CASSIN

FORUM DES
Associations
PELLERINAISES

Départ «surprise»*
Destination «inconnue»*

> **Inscriptions** au 02 40 97 36 27
ou sur culture@ville-lepellerin.fr
Horaire de départ souhaité à préciser

* Informations
communiquées
lors de votre inscription.

Balades d'environ 1h15,
par groupes
de 10 personnes